

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-1631

présenté par

Mme Trouvé, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisa Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel et M. Vannier

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	+	-	<i>(en euros)</i>
Sport	30 000 000	0	0
Jeunesse et vie associative	0	30 000 000	
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	0	
TOTAUX	30 000 000	30 000 000	
SOLDE	0		

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit par cet amendement de créer un programme spécifique au soutien des sports de rue, qui connaissent une popularité croissante auprès de la jeunesse, notamment dans les quartiers périurbains. .

Ce programme favorisera le développement des activités sportives telles que le football de rue, le futsall, le basketball de rue ou encore le "parkour". Il contribuera à soutenir l'organisation de tournois et d'ateliers de formation sportive dans les quartiers populaires.

Ces moyens nouveaux seront alloués sous forme de subventions aux associations et collectivités locales qui proposent des projets alignés avec les objectifs du programme. Un appel à projets sera lancé annuellement, avec des critères de sélection basés sur l'impact communautaire, la viabilité du projet, et l'implication des jeunes des quartiers concernés.

Il a l'avantage de valoriser des formes de sport accessibles et inclusives, qui ne requièrent pas nécessairement des infrastructures coûteuses, et dont les règles sont adaptées aux environnements urbains. Il cible ainsi les quartiers où l'accès aux équipements sportifs traditionnels (stades équipés, terrains marqués) est limité et où le potentiel pour le sport de rue est élevé.

Afin de respecter les règles de recevabilité financière disposées dans la LOLF, nous proposons de ponctionner 30 000 000 euros en AE et en CP depuis l'action 2 - "Actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire" du programme 163 - "Jeunesse et vie associative", et de transférer la même somme vers l'action 1 - "Promotion du sport pour le plus grand nombre" du programme 219 - "Sport."

Notre intention n'est toutefois pas de gréver le programme 163 : par conséquent, nous appelons le gouvernement à lever le gage.